
Première Session, Seizième Parlement, 17-18 George V, 1926-1927

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 3.

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent
pour le service public de l'année financière expirant
le 31 mars 1927.

**ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 15 DÉCEMBRE 1926.**

OTTAWA

F. A. ACLAND

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI